

Témoignage de Fernand Bosson

Chers amis bonjour à vous tous qui êtes là aujourd'hui sur ce symbolique plateau des Glières. Nous avons probablement tous la même aspiration : ressembler à ceux qui étaient là sur ce plateau. Ils avaient choisi de résister au risque de leur vie pour la liberté, la nôtre, qui nous permet aujourd'hui de pouvoir encore quand même dire des choses. C'est la première fois que je suis là physiquement sur ce plateau. En 2012, encore maire de la commune d'Onnion, une personne que je connais bien arrive à la mairie pour me demander s'il est possible d'héberger une famille de réfugiés politiques, un couple avec trois enfants de quatre, cinq et huit ans. Ils étaient hébergés depuis à peu près un an au CADA de notre village-vacances. Les enfants vont à l'école primaire du village depuis leur arrivée. Mais, après de multiples méandres administratifs, à une date imminente ces personnes doivent quitter cette structure du CADA via le 115 qui doit permettre aux femmes et aux enfants d'être hébergés la nuit. Ils sont donc hébergés la nuit mais la journée ils sont dans la rue. Dans la rue il y a quand même des tas de bénévoles très dévoués qui viennent auprès d'eux. Donc, le maire que je suis à ce moment-là répond à cette personne que tous les locaux y compris celui du presbytère sont déjà occupés par des familles dans des situations à peu près identiques. Ils partent donc pour Annecy en plein hiver. Mais, au bout d'une semaine, cette dame revient me voir et elle me dit : « Il faut faire quelque chose ». Du coup, j'héberge cette famille dans notre maison familiale où, ma mère qui a 90 ans réside encore. Les enfants prennent le car pour aller avec l'école, ils vont à la cantine, ces gens sont bien, ce sont de braves gens, la femme musulmane il faut quand même que je le dise ne portais pas de voile. Tous sont serviables et sympathiques. Évidemment que comme pour d'autres je fais les démarches pour que ces gens obtiennent leurs papiers, sachant qu'ils n'ont pas le droit de travailler. Nous savons qu'à partir du vendredi 12 février 2016, cette famille étant sur le territoire français depuis plus de cinq ans, ne peut plus selon la loi être contrainte à quitter la France. Mais, le lundi 8 février, quatre jours avant cette date, à six heures du matin le téléphone sonne. Je réponds à une gendarme de Saint-Jeoire qui me somme d'ouvrir la porte de la maison de mes parents en refusant de me dire pour quelle raison. Comme j'habite à 500 m je réponds : « j'arrive ». En pleine nuit, j'arrive à cette maison, en pleine campagne, des gyrophares, une multitude de voitures de police, une vingtaine de policiers dont une dizaine cagoulée, armés jusqu'aux dents, et muets comme des tombes. Après l'ouverture de la porte, j'ai l'interdiction d'entrer dans la maison et suis sous surveillance à l'extérieur. Les policiers montent au deuxième étage où réside cette famille recherchée, le père qui s'est levé ouvre la porte et là, tenez-vous bien, il est mis à terre par trois policiers, avec leur fusil dans le dos, et ça devant... excusez-moi... et ça devant les trois enfants et la maman. L'homme, évidemment, est immédiatement emmené à la gendarmerie puis c'est le tour de la maman qui est préalablement interrogée. Les policiers savaient, qu'une autre famille réfugiée politique, était chez nous au premier étage depuis plusieurs mois et il voulait savoir si cette famille était là. Moi, on me laisse enfin rentrer, ce qui me permet de prendre en charge les enfants. Près d'eux, avec la maman, un policier qui les surveillait, était bouleversé. Je tiens à le dire, il était presque en larmes. L'après-midi, comme un gangster, je suis à mon tour questionné, pendant

plus de deux heures à la gendarmerie de Saint Jeoire. Le lendemain matin, j'apprends que je suis convoquée au tribunal le 7 avril 2016 à 8h30 sur ordre du préfet. Dans les mois qui avaient précédé bien sûr j'avais essayé d'obtenir des papiers pour ces personnes, en contactant la Ligue des droits de l'homme d'Annemasse est une avocate d'Annecy Me Michèle Blanc. Lorsque celle-ci découvre ma convocation au tribunal, elle me contacte et me propose d'être à côté et ce sans rémunération. Ensuite, toujours en accord avec Michèle Blanc nous engageons une procédure auprès du tribunal administratif de Grenoble pour remettre en cause la décision du préfet qui est intervenu en utilisant la loi sur l'état d'urgence. La plus grosse surprise pour moi a été la présence de plus de 100 personnes venues au tribunal pour me soutenir. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour remercier l'équipe de la ligue des droits de l'homme et à son représentant Bernard Noyat. Les responsables de la F OL étaient présents également. Ils sont les gérants du CADA départemental. Je les remercie ainsi que tous les anonymes qui aussi étaient là. Les racistes, il y en a dans notre commune, c'est sur. Des étrangers ? Pas beaucoup ; quelques Anglais, des Belges, un Turc, des Espagnols, et des Italiens, oui un paquet d'Italiens, et puis des gens Bellevaux. Par contre nous avons une masse de silencieux, qui ne parlent jamais, mais qui font des choses extraordinaires et qui se sont découverts à l'occasion de mes passages au tribunal. Ils s'occupent de ces gens un peu perdus, qui n'ont rien, pas de revenus. Parce que moi proposer un logement c'est pas bien compliqué mais les amener à Emmaüs, aux Restos du cœur, c'est pas rien.

Suite à cette intervention de la police, cette famille a dû aller pointer tous les jours à la gendarmerie. Me Michèle Blanc a dit qu'il serait bon pour les enfants de retourner à l'école, non seulement pour leur bien-être mais aussi pour la procédure qu'elle engage pour qu'ils récupèrent leur papier.

Je précise que le tribunal administratif avait dit que le préfet n'avait pas le droit d'intervenir sous couvert de la loi sur l'état d'urgence dans ce cadre-là. Il l'a fait, mais il était hors-la-loi. Mais, tenez-vous bien, trois mois et demi plus tard, il a remis ça dans la maison de la nouvelle famille d'accueil. À cinq heures du matin, il n'y avait pas 20 policiers il y en avait 40 et suivant le même scénario que le 8 février. Toute la famille a été emmenée à Lyon. Un procès a eu lieu c'est obligatoire. Il est reconnu lors de ce procès qu'ils seraient relâchés. Et bien au lieu de ça, on les a mis dans un avion, et ils se sont retrouvés au Kosovo.

Stéphane Hessel dirait "Indignons nous !"